

**ADJUDICATION IMMOBILIÈRE  
AVEC FACULTE DE SURENCHÈRE**

**Au Café-Restaurant « Schumann's Eck », L-9678 Nothum, 29 Beiwenerstrooss,  
le 28 février 2025 à 15<sup>o</sup> heures.**

Par le ministère de Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, il sera procédé conformément à l'article 879 du Nouveau Code de Procédure Civile, à la vente aux enchères publiques, avec possibilité de surenchère, d'une maison d'habitation en voie de construction - gros-œuvre fermé, à Weidingen, 39B route d'Erpeldange, inscrite au cadastre comme suit :

**Commune de Wiltz, section WD de WEIDINGEN**

Numéro 290/1991, lieu-dit « Route d'Erpeldange », place (occupée), bâtiment à habitation, d'une contenance de 02 ares 70 centiares ;

Un passeport énergétique n'est ni disponible ni requis.

L'adjudication aura lieu à requête du créancier premier inscrit, la société de droit allemand « **Wüstenrot Bausparkasse Aktiengesellschaft** », avec siège à D-71630 Ludwigsburg, Wüstenrot-Haus, HRB Ludwigsburg numéro 5323, et Succursale à L-5365 Münsbach, 33, Parc d'Activité Syrdall, R.C. Luxembourg numéro B 66.246,

**Contre :**

**Madame Alda Maria PEREIRA GUERREIRO**, sans état connu, née le 17 février 1969 à Sacavem (Portugal), demeurant à L-7542 Mersch, 37 rue Lankheck,

**En vertu :**

1) de la première grosse en forme exécutoire d'un acte d'affectation hypothécaire du 09 octobre 2018 dont inscription fut prise au bureau des hypothèques à Diekirch, en date du 09 novembre 2018, volume 879, numéro 84 ;

2) d'un acte de postposition du 14 décembre 2022, mentionné au bureau des hypothèques à Diekirch, en date du 30 décembre 2022, volume 879, numéro 32 et volume 879, numéro 84 ;

3) d'un commandement resté infructueux signifié à la débitrice par exploit de l'huissier Nadine dite Nanou TAPPELLA, huissier de justice de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 novembre 2024.

La vente se fera en vertu des clauses et conditions d'un cahier des charges dressé par le notaire soussigné en date du 10 décembre 2024, en voie de transcription au bureau des hypothèques de Diekirch et dont toute personne pourra prendre communication en l'étude dudit notaire.

Tous ceux du chef desquels inscription pourrait être prise pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Conformément à l'article 845 du Nouveau Code de Procédure Civile luxembourgeois, dans les huit (8) jours qui suivront l'adjudication, toute personne capable d'enchérir pourra faire une surenchère pourvu qu'elle soit du sixième au moins du prix, outre les frais d'adjudication.

Les amateurs voudront **impérativement** se munir d'une garantie bancaire.

**Visites:**

Les samedis, sur rendez-vous téléphonique uniquement.

Un extrait du cahier des charges et l'extrait cadastral sont disponibles sur le site [www.ventes.lu](http://www.ventes.lu) et ne seront pas autrement mis à disposition.

**Marc LECUIT | Notaire | 7, rue Wenzel | L-7593 Beringen/Mersch | Tél. : 32 02 02 – 1 |**

**Email : [lecuitm@pt.lu](mailto:lecuitm@pt.lu)**